



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34776>

Département(s) de publication : 73

Annonce n° 26-34776

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Chambéry

Correspondant : REPENTIN Thierry

Adresse : Hôtel de Ville, Place de l'hôtel de Ville, B.P. 11105 73011 Chambéry

Coordonnées :

Téléphone : 0479602094

Courriel : marchespublics@mairie-chambery.fr

Adresse internet : <http://www.chambery.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.chambery.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REPRISE DE MALFACONS ET DE RESERVES NON LEVEES DU LOT CARRELAGE POUR LA CONSTRUCTION DU CHAMBERY SAVOIE STADIUM

Lieu d'exécution : 155 Mail, Esp. André Gilbertas, 73000 Chambéry

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Autres exigences économiques ou financières : Déclaration sur

l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Chiffre d'affaires annuel spécifique : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Assurance responsabilité professionnelle pour les risques : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel

d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Références sur des services spécifiés : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une

déclaration du candidat

Références sur des services spécifiés : Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte

Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes : Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur

économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de

services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Mesures pour garantir la qualité : Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/04/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2624

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie

dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.chambery.fr>

Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Marchés réservés : NON

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de

service.
La durée du marché est une durée prévisionnelle.
Le contrat prévoit le versement

d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie.<br

paiement applicable à l'acheteur.
La consultation comporte des conditions d'exécution à

caractère environnemental détaillées au cahier des charges.
Ressources propres de la collectivité Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges, 79 Cours charlemagne 69002 Lyon Tél : 0472772130Mel : ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les modalités d'organisation de la viste sont disponibles dans le règlement de la consultation

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2026